



« Les Brèves » du conseil municipal

Séance du 13 avril 2012

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil douze, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre MARTIN, Maire.

PRÉSENTS : MMES et MM. Daniel ROLET, 1^{er} Adjoint, Josette LANGUEBIEN, 2^{ème} Adjoint, Barbara KURTZMANN, 3^{ème} Adjoint, Patrick LAMBERT-COUCOT, Conseiller municipal délégué, MMES et MM. les Conseillers municipaux Nadine BROSSARD, Valérie CASSARD, Jean-Marc DESCHAMPS, Stéphane DODANE, Jérôme NICOLET, Stéphane SAUCE, Jean-Marie TRIPARD.

ABSENTS EXCUSÉS : MME et M. les Conseillers municipaux Anne DESSIRIER, Mohamed ROD.

POUVOIR : M. Mohamed ROD à M. Stéphane DODANE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME Valérie CASSARD.

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 11 mai 2012 à 20 h 30.

I – FINANCES :

1 - Vote des taxes locales 2012 :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission des finances,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour 2012 comme suit :

• taxe d'habitation.....	10,13 %
• taxe foncière du bâti.....	16,43 %
• taxe foncière du non bâti.....	26,25 %

2 - Vote des revenus d'immeubles :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission des finances,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer, à compter de l'année 2012, les revenus d'immeubles suivants :

• tarifs d'utilisation de l'atelier de distillation :

- 1 journée 23 €
- 1 demi-journée ... 11,50 €

3 - Vote des budgets primitifs :

A – Budget du C.C.A.S. :

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le budget primitif du C.C.A.S. qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
012	Charges de personnel	102	002	Excédent antérieur reporté	778
67	Charges exceptionnelles	500			
TOTAL		602	TOTAL		778

B – BUDGET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT (M49) :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du service d'assainissement qui se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
042	Dotations aux amortissements	15 000	002	Excédent antérieur reporté	24 667
65	Charges diverses gestion courante (station épuration)	21 041	042	Amortissement des subventions d'investissement	6 150
66	Intérêts d'emprunts	3 800	70	Vente de produits	61 400
23	Virement à la section d'investissement	651			
TOTAL		40 492	TOTAL		92 217
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
001	Déficit antérieur reporté	608	021	Virement de la section de fonctionnement	651
040	Amortissement subv. invest.	6 150	040	Dotations aux amortissements	15 000
16	Capital emprunts	9 500	106	Dotations fonds divers réserves	607
TOTAL		16 258	TOTAL		16 258

C - BUDGET DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exploitation forestière qui se présente comme suit :

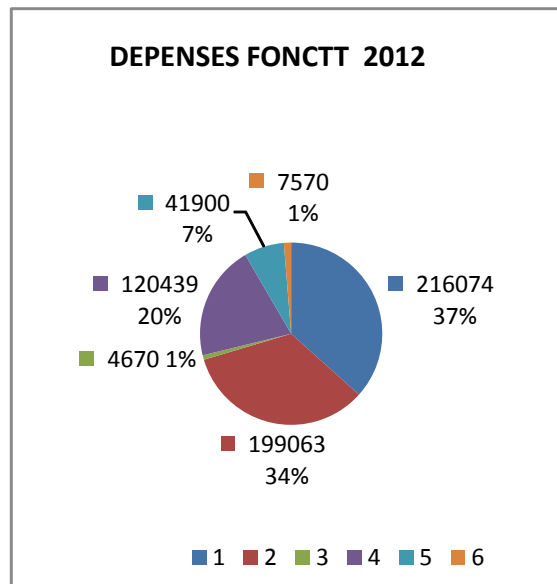
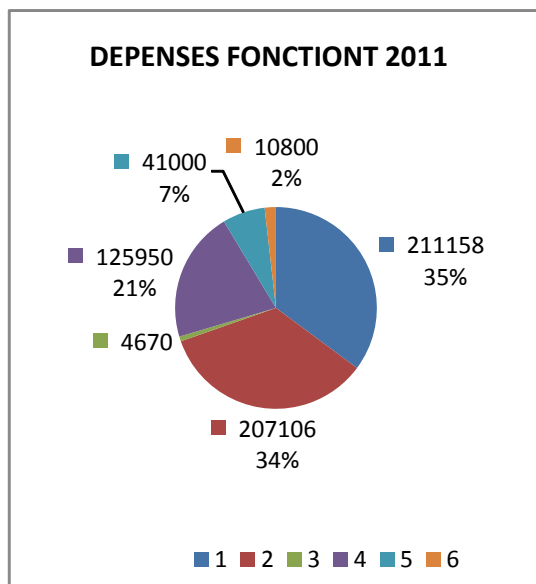
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	30 210	002	Excédent antérieur reporté	172
65	Reversement au budget M14	120 000	70	Vente bois, affouage	193 500
66	Intérêts emprunts	900			
023	Virement à la section d'investissement	40 601			
TOTAL		191 711	TOTAL		193 672

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
001	Déficit antérieur reporté	33 919	1068	Excédents de fonctionnement	35 310
16	Capital emprunts	2 200	021	Virement de la section de fonctionnement	40 601
21	Immobilisations corporelles	39 792			
TOTAL		75 911	TOTAL		75 911

D - BUDGET PRINCIPAL (M14) :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget principal primitif qui se présente comme suit :

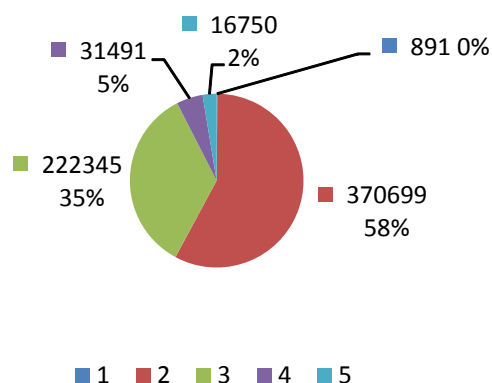
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Imputation	Libellé	Réalisation			Budget 2012
		2009	2010	2011	
011	Charges à caractère général (1)	248 636	204 746	211 158	216 074
012	Charges de personnel (2)	175 728	201 638	207 106	199 063
014	Atténuation de produits (3)	4 665	4 665	4 670	4 670
65	Autres charges gestion courante (4)	106 174	132 887	125 950	120 439
66	Charges financières (5)	39 613	19 990	41 000	41 900
67/68	Charges exceptionnelles et provisions (6)	8 049	0	10 800	7 570
TOTAL		584 874	565 936	602 695	591 728



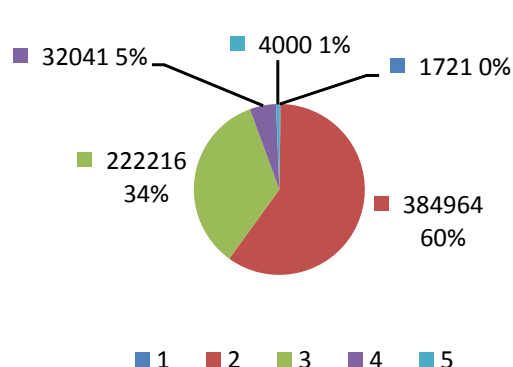
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Imputation	Libellé	Réalisation			Budget 2012
		2009	2010	2011	
013	Atténuation de charges (5)	2 241	25 075	14 750	1 000
70	Produits des services (1)	1 240	909	891	1 721
72	Travaux en régie (5)	1 955	0	2 000	3 000
73	Impôts et Taxes (2)	342 039	348 699	370 699	384 964
74	Dotations et participations (3)	206 991	221 572	222 345	222 216
75/76	Autres produits gestion et financiers (4)	54 063	31 185	31 491	32 041
77	Produits exceptionnels (5)	8 501	469	0	0
TOTAL		619 039	629 919	644 187	644 942

RECETTES FONCTIONT 2011



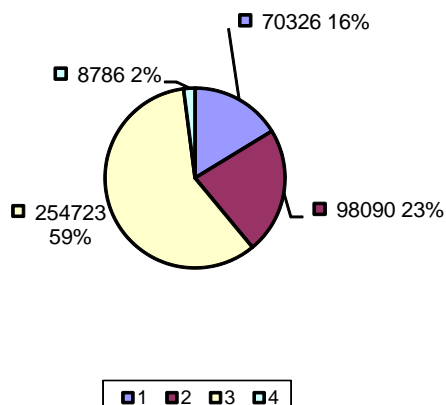
RECETTES FONCTt 2012



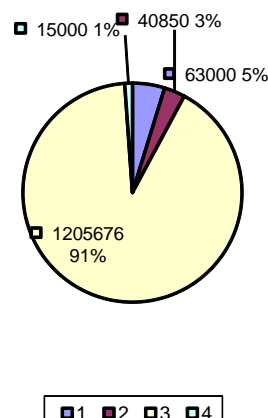
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Imputation	Libellé	Réalisation			Budget 2012
		2009	2010	211	
	Dépenses Imprévues				10 000
16	Remboursements d'emprunts (1)	293 853	65 183	70 326	63 000
40	Opérations regul./écritures d'ordre (4)	9 037	13 264	0	3 000
20	Immobilisations incorporelles (4)	19 674	40 503	8 786	12 000
21	Immobilisations corporelles (2)	63 392	141 472	98 090	40 850
23	Immobilisations en cours (3)	70 199	504 634	254 723	1 205 676
45	Dépenses par mandat	0	54 282	0	0
TOTAL		456 155	819 338	431 925	1 334 526

DEPENSES INTS M14 2011



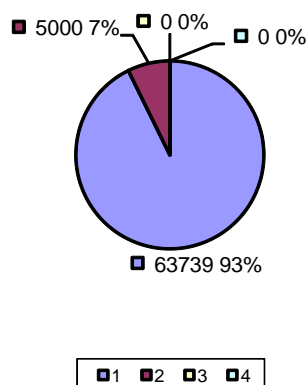
DEPENSES INVTS M14 Budget 2012



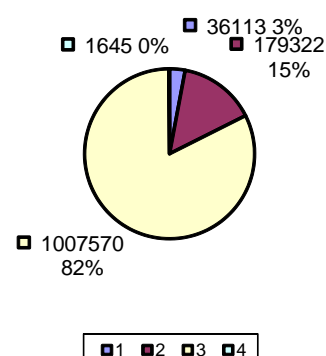
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Imputation	Libellé	Réalisation			Budget 2012
		2009	2010	2011	
10	Dotations fonds divers Réserves (1)	90 716	102 165	63 739	36 113
13	Subventions d'investissement (2)	48 267	91 826	5 000	179 322
15	Dotation aux provisions (3)	0	0	0	7 570
16	Emprunts st dettes assimilées (3)	250 000	0	0	1 000 000
19	Opérations regul. / Vente Terrain	7 773	0	0	0
21	Opérations regul. Antérieures	11 309	0	0	0
23	Immobilisations en cours (T V A)	0	0	0	0
024	Vente matériel (4)	0	0	0	1 645
45	Recettes C G & TVA sur rte d'Osse	0	54 281	0	0
TOTAL		410 074	250 282	70 750	1 224 650

RECETTES INVTS M14 2011



RECETTES INVTS M14 Budget 2012



Le conseil municipal a retenu à l'unanimité les propositions d'attribution de subventions aux associations émises par la commission « animations » :

ASSOCIATIONS	MONTANT
A.C.C.A. « La Saint-Hubert » de Nancray	225
Amicale des Boulistes de Nancray	300
Amicale des Donneurs de Sang de Bouclans	80
Amicale des Donneurs de Sang de Saône	80
Association Culturelle Bibliothèque	1 600
Association des Anciens Combattants du Plateau de Bouclans	60
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers du Plateau	100
Centre de Secours des Sapeurs Pompiers du Plateau (pupilles)	100
Club du 3ème Âge	630
Coopérative Scolaire de Nancray (bibliothèque)	500
Foyer Socio Educatif du collège de Saône	624
Judo Club de Nancray	1 050
La Dynamique	2 000
La Prévention Routière du Doubs	100
La Truitelle	225
Les Archers du Plateau	120
S.P.A. de Besançon et de Franche-Comté	381
Tennis Loisirs de Nancray	2 450
U.S.N.O.	3 900
Vélo Loisirs Nancray	300
TOTAL	14 825

II – RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DES ASSOCIATIONS

1 – emprunt pour financer l’agrandissement et la rénovation du bâtiment des associations / B.P.B.F.C.

Le rapporteur de la commission des finances informe l’assemblée que l’opération relative à l’agrandissement et la rénovation du bâtiment des associations doit être en partie financée par un emprunt.

Il indique qu’à ce titre plusieurs établissements bancaires ont été consultés. A l’analyse des offres dont il fait une présentation, il apparaît que la proposition la plus intéressante émane de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté (B.P.B.F.C).

Après avoir entendu l’exposé du rapporteur de la commission des finances, le conseil municipal, à l’unanimité décide de contracter un emprunt auprès de la **Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté** dont les caractéristiques sont les suivantes :

- prêt à taux variable Euribor 3 mois + 1,70 % - Capé à 2,50 % mini et 6,70 % maxi
 - montant : 500 000 €
 - durée : 20 ans
 - périodicité de remboursement : annuel
- autorise le Maire à signer toute pièce relevant de ce dossier.

2 – emprunt pour financer l’agrandissement et la rénovation du bâtiment des associations / C.E.B.F.C.

Le rapporteur de la commission des finances informe l’assemblée que l’opération relative à l’agrandissement et la rénovation du bâtiment des associations doit être en partie financée par un emprunt.

Il indique qu’à ce titre plusieurs établissements bancaires ont été consultés. A l’analyse des offres dont il fait une présentation, il apparaît que la proposition la plus intéressante émane de la Caisse d’Epargne Bourgogne Franche-Comté (C.E.B.F.C).

Après avoir entendu l’exposé du rapporteur de la commission des finances, le conseil municipal, à l’unanimité décide de contracter un emprunt auprès de la **Caisse d’Epargne Bourgogne Franche-Comté** dont les caractéristiques sont les suivantes :

- prêt à taux fixe à 4,76 %
 - montant : 500 000 €
 - durée : 20 ans
 - remboursement trimestriel
- autorise le Maire à signer toute pièce relevant de ce dossier.

3 – autorisation de programme et crédits de paiement pour l’agrandissement et la rénovation du bâtiment des associations

Le rapporteur de la commission des finances expose à l’assemblée que les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d’investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Le vote de l’autorisation de programme est accompagné d’une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d’une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l’année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L’équilibre annuel budgétaire s’apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Chaque année le projet de budget est accompagné d’une situation au 1^{er} janvier de l’exercice considéré des autorisations de programme votées antérieurement et de l’état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 décembre de l’année, des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement.

Le rapporteur de la commission des finances propose de retenir au titre d’une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) le projet d’agrandissement et rénovation du bâtiment des associations en raison de son caractère pluriannuel.

Après avoir entendu l’exposé du rapporteur de la commission des finances, le conseil municipal, à l’unanimité :

1 – décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à l'opération d'agrandissement et de rénovation du bâtiment des associations ainsi que détaillé ci-après :

- montant global de l'A.P..... 2 067 072 € TTC
- C.P. 2012..... 1 157 826 €
- C.P. 2013..... 909 246 €

2 – dit que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

- subventions :
 - Conseil Général du Doubs... 147 934 €
 - C.A.F. du Doubs..... 67 000 €
- F.C.T.V.A..... 267 578 €
- Emprunt..... 1 533 000 €
- part communale..... 51 560 €

3 – dit que les crédits de paiement correspondants seront inscrits au budget primitif des exercices concernés.

III – PERSONNEL :

1 – convention avec le Groupement d'Employeurs Régional

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- décide d'adhérer au Groupement d'Employeurs Régional de Franche-Comté (Valparc – Espace Valentin Est – 25048 BESANÇON CEDEX) ;
- précise que cette adhésion entraîne le paiement d'une cotisation annuelle ;
- autorise le Maire à signer toute pièce relevant de ce dossier.

IV – QUESTIONS DIVERSES :

- L'adjoint délégué aux finances précise que le projet de réhabilitation des courts extérieurs de tennis, n'est pas inscrit au Budget Primitif car le montage financier n'est pas totalement bouclé au niveau des subventions. Dès que ce montant sera connu, le dossier sera soumis au vote du conseil municipal.
- Distribution du flash : 57 personnes ont demandé à continuer de le recevoir en format papier soit à peine plus de 10% des distributions antérieures. Même si certaines personnes vont sans doute réagir en ne voyant plus le flash dans leur boîte aux lettres, cette initiative peut, d'ores et déjà, être considérée comme un succès qui nous fera faire une économie significative de photocopies (environ 5 000 par tirage). Le Maire propose malgré tout de maintenir le forfait financier alloué aux Francas (70 € par distribution).

INFORMATIONS DIVERSES

➤ OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

En raison de l'absence de personnel, le secrétariat de mairie sera ouvert comme suit :

Semaine du 23 avril au 28 avril 2012 :

Lundi 23 avril : 11h à 12h

Mardi 24 avril : 16h à 18h

Mercredi 25 avril : 11h à 12h et 16h à 18h

Jeudi 26 avril : 11h à 12h et 16h à 18h

Vendredi 27 avril : fermé

Samedi 28 avril : permanence de M. Le Maire : 9h à 12h

Semaines du 30 avril au 18 mai inclus :

Ouverture du lundi au vendredi : 11h à 12h et 16h à 18h

Nous vous remercions de votre compréhension.

➤ RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La Direction Gestion des Déchets du Grand Besançon vous rappelle que les bacs de déchets ménagers résiduels et recyclables doivent être présentés pour 4 h 30 du matin au plus tard le jour de la collecte et ceci afin d'éviter tout risque de non ramassage de vos bacs.

LA DYNAMIQUE DE NANCRAY

ORGANISE...

UNE RANDONNÉE PEDESTRE OUVERTE A TOUS

LUNDI 28 MAI 2012 (LUNDI DE PENTECÔTE)

Rendez-vous à 8H15 (Place de la Mairie de Nancray)

Repas tiré du sac

Magnifique circuit : « Barrage du Refrain/ Echelles de la mort / La Cendrée »

Durée : 6 heures

Difficulté : moyenne (déconseillé aux enfants – de 12 ans)

Participation : 2€ / personne

Renseignements et inscriptions : avant le 22 Mai

Freddy SALVI 03 81 60 12 99

Martine ROUSSEL-GALLE 03 81 55 27 24



Infos de la Dynamique

Mardi 5 Juin : Expo Dessins et animation avec une aquarelliste (en soirée)

23 & 24 Juin : Gala de danse « **Carnaval en couleurs** » salle du Marais à Saône